

Actualité en France

N° 40 – octobre 2011

Les étudiants français se tournent vers l'international



Les établissements d'enseignement supérieur français ont développé des liens avec leurs homologues à l'étranger et les étudiants sont de plus en plus nombreux à s'expatrier pour suivre ou compléter leur cursus. Un atout considérable dans le monde de l'entreprise désormais tourné vers l'international.

Les jeunes ont eu du mal à s'y mettre, mais cette fois la mobilité étudiante européenne décolle, chez les Français en particulier. D'ici à 2020, 20 % des diplômés devraient avoir effectué une partie de leurs études à l'étranger, estime le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En 2009-2010, près de 100 000 étudiants français étaient en formation à l'étranger, un chiffre en hausse de 6,9 %, d'après une enquête du ministère des Affaires étrangères et européennes. L'Amérique du Nord a attiré 18 743 étudiants. La zone Asie-Moyen-Orient est aussi appréciée : on y comptabilise 12 074 étudiants. Viennent ensuite l'Amérique Latine et l'Afrique. Toujours en 2009-2010, selon le ministère de l'Enseignement supérieur, 66 216 jeunes Français étudiaient dans l'un des trente-quatre pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, contre 62 264 en 2007-2008.

C'est l'Europe qui reste de loin la première destination, avec 61 234 étudiants. En 2008-2009, 28 283 jeunes Français sont partis dans le cadre du programme d'échanges européen Erasmus, pour une durée moyenne de sept mois ; soit une hausse de 9 % par rapport à l'année précédente et de 35 % depuis 2003. Destination popularisée par le célèbre film de Cédric Klapisch *L'Auberge espagnole*, l'Espagne a toujours leur préférence : plus de 22 % ont opté pour une université de la péninsule. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ont été respectivement choisis par 18,7 % et 12 % des étudiants. Vient ensuite l'Italie, qui a attiré 6,7 % des étudiants français, tout comme la Suède. On note d'ailleurs un engouement croissant pour les pays scandinaves, notamment pour la Norvège, ainsi que pour les pays de l'Est : Lituanie, République Tchèque, Pologne, Hongrie, Roumanie. En vigueur depuis deux ans, le volet stage du programme Erasmus est en plein essor (39 % de plus que durant l'année 2007-2008). Les entreprises de l'Union européenne ont ainsi été fréquentées par près de 4 800 étudiants français.

Les étudiants en sciences sociales, en commerce et en droit sont les plus mobiles : ils représentent 41 % de ceux qui franchissent les frontières. En moyenne, les séjours internationaux pendant un cursus de management tournent autour de six mois et près de 21 % des jeunes dirigeants commencent leur carrière à l'étranger. Viennent ensuite les inscrits en sciences humaines et en arts (21 %), en sciences de l'ingénieur (17 %), puis en sciences, mathématiques et informatique (13 %).



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Les candidats à l'expatriation disposent de différentes sources de financement. L'aide à la mobilité internationale, destinée aux étudiants déjà boursiers, s'élève à 400 euros mensuels en plus de la bourse habituelle. Elle est versée par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires aux bénéficiaires désignés par leurs établissements. Un étudiant qui fait partie d'un échange Erasmus peut se voir attribuer 200 euros par mois en moyenne, sans avoir à repayer de droits d'inscription. Une bourse Erasmus peut également être allouée lors de stages (plus de 400 euros par mois). Des étudiants sélectionnés bénéficient de bourses Erasmus Mundus pour préparer un master ou un doctorat. Le ministère des Affaires étrangères et européennes délivre des bourses aux étudiants partant pour le Collège d'Europe à Bruges et Natolin. D'autres ministères, des organismes, fondations, associations, françaises ou internationales, et les collectivités territoriales accordent des financements.

Certains étudiants, frontaliers notamment, montent leur projet à titre individuel, mais la plupart du temps, et de plus en plus, un cursus, un complément de formation, un stage à l'étranger s'effectuent dans le cadre d'échanges organisés. Pour lutter contre la difficulté à faire reconnaître un diplôme obtenu à l'étranger, la France a été parmi les premières à adopter le système LMD, licence-master-doctorat. De nombreux pays ont conduit des réformes aboutissant à une standardisation des formations et des diplômes.

Les universités et les grandes écoles sont de plus en plus nombreuses à tisser des partenariats internationaux permettant d'aboutir à des cursus intégrés européens, mais aussi transatlantiques. Les licences, les masters en partenariat ou les co-tutelles de thèse délivrant deux diplômes ou des diplômes conjoints sont d'excellents vecteurs de la mobilité étudiante. L'organisation de ces partenariats est souvent complexe et coûteuse ; les établissements peuvent recevoir un appui méthodologique et un soutien financier du ministère des Affaires étrangères et européennes. C'est le cas du programme Alliance, soutenu par le ministère des Affaires étrangères et européennes et le Conseil régional d'Ile-de-France, qui regroupe trois grandes universités françaises et l'université américaine Columbia pour des doubles cursus aux niveaux licence, master et doctorat. Le ministère des Affaires étrangères et européennes est également engagé dans des fondations universitaires américaines, à parité avec les universités de Berkeley, Stanford, Chicago ou le Massachusetts Institute of Technology, pour soutenir des projets pédagogiques bilatéraux. Il met également à disposition la base de données Curie sur les systèmes d'enseignement supérieur des pays étrangers, alimentée par les ambassades de France.

La coopération internationale dans l'enseignement supérieur a donc considérablement évolué. Les établissements ont en effet pris la mesure de son importance pour la stimulation de la recherche et pour une meilleure approche pluridisciplinaire. Une expérience à l'étranger n'apporte pas seulement aux étudiants français une très bonne pratique de la langue de leur pays d'accueil, elle permet également de développer l'autonomie, la capacité d'adaptation, l'ouverture sur le monde... Un cursus universitaire ainsi valorisé n'en retiendra que davantage l'attention des employeurs.

Sylvie Thomas

Site Internet

www.diplomatie.gouv.fr

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>